

SECTION 1: Identification**1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EX-2C BLACK 160
Code du produit : FUA0160

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Endura Manufacturing Company Ltd.
12425 149 Street NW
Edmonton, T5L 2J6 - Canada
T 1-780-451-4242 - F 1-780-452-5079
info@endura.ca - www.endura.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Au Canada, en cas d'urgence concernant des produits dangereux, appeler CANUTEC au 613-996-666 ou 666 sur mobile.
Aux Etats-Unis, en cas d'urgence concernant des produits dangereux, appeler CHEMTREC au 800-424-9300.
(le nom du compte aux Etats- Unis est Polyglass Coatings)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Flam. Liq. 2 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
Carc. 2 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
STOT SE 3 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS-US**

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Ground/Bond container and receiving equipment
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
n-butyl acetate	(n° CAS) 123-86-4	40 - 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	< 5	Carc. 2, H351
heptan-2-one	(n° CAS) 110-43-0	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332
ethylbenzene	(n° CAS) 100-41-4	0,224	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Réactivité : Liquide et vapeurs très inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

n-butyl acetate (123-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	150 ppm (n-Butyl acetate; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	200 ppm (n-Butyl acetate; USA; Short time value; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	710 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	150 ppm

ethylbenzene (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm (Ethyl benzene; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (Carbon black; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value; Inhalable fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
heptan-2-one (110-43-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm (Methyl n-amyl ketone; USA; Time-weighted average exposure limit 8 h; TLV - Adopted Value)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & skin irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	465 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Le mélange contient un ou plusieurs composant (s) qui ont la couleur suivante (s) : Colourless Colourless to light yellow Dark grey to black White Light yellow
Odeur	: Il peut y avoir aucun avertissement d'odeur, l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter d'une surexposition. Le mélange contient un ou plusieurs composant (s) qui ont l'odeur de ce qui suit: Fruity odour Pleasant odour Aromatic odour Petroleum-like odour Ether-like odour Mild odour Sweet odour Almost odourless Odourless Characteristic odour Irritating/pungent odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 102,6 °C 216,68 °F
Point d'éclair	: 7 °C 44,6 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,0231 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 407,2 °C 765 (1 - 12) °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV (réglementaire - Moins d'eau et les solvants exclus) : 495,638 g/l
: 4,136 lb/gal

Teneur en COV (Matériau - Actual) : 495,638 g/l
: 4,136 lb/gal

Pourcentage de solides (Poids) : 51,55 %

Pourcentage de solides (Volume) : 43,39 %

Pourcentage de volatil (Poids) : 48,443 %

Pourcentage de volatil (Volume) : 56,61 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

n-butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 - 12789 mg/kg de poids corporel (Rat; Equivalent or similar to OECD 423; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	14112 mg/kg de poids corporel (Rabbit; Experimental value; Equivalent or similar to OECD 402)
ATE US (voie orale)	10760 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	14112 mg/kg de poids corporel
ethylbenzene (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat; Other; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	15415 mg/kg (Rabbit; Literature study; Other; 15432 mg/kg; Rabbit; Experimental value)
CL50 inhalation rat (mg/l)	17,8 mg/l/4h (Rat; Literature study)
CL50 inhalation rat (ppm)	4000 ppm/4h (Rat; Literature study)
ATE US (voie orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	15415 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4000 ppmV/4h
ATE US (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h
carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg (Rat; Equivalent or similar to OECD 401; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg (Rabbit)
heptan-2-one (110-43-0)	
DL50 orale rat	1670 mg/kg (Rat; Experimental value; 1600 mg/kg bodyweight; Rat)

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

heptan-2-one (110-43-0)	
DL 50 cutanée rat	10300 mg/kg (Rat; Experimental value; OECD 402: Acute Dermal Toxicity; >2000 mg/kg bodyweight; Rat)
CL50 inhalation rat (mg/l)	14 mg/l/4h (Rat; Experimental value; >16.7 mg/l/4h; Rat)
ATE US (voie orale)	1670 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	10300 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	14 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	14 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

ethylbenzene (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme

carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérigène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

n-butyl acetate (123-86-4)	
CL50 poisson 1	18 mg/l (LC50; Equivalent or similar to OECD 203; 96 h; Pimephales promelas; Flow-through system; Fresh water; Experimental value)
CE50 Daphnie 1	44 mg/l (EC50; Other; 48 h; Daphnia sp.; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 1	674,7 mg/l (EC50; Other; 72 h; Desmodesmus subspicatus; Static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 2	200 mg/l (NOEC; Other; 72 h; Desmodesmus subspicatus; Static system; Fresh water; Experimental value)

ethylbenzene (100-41-4)	
CL50 poissons 2	4,2 mg/l (LC50; OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test; 96 h; Salmo gairdneri; Semi-static system; Fresh water; Experimental value)

carbon black (1333-86-4)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (LC50; OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test; 96 h; Brachydanio rerio)
CE50 Daphnie 1	> 5600 mg/l (EC50; OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test; 24 h; Daphnia magna; Static system; Fresh water)
CL50 poissons 2	1000 mg/l (LC0; OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test; 96 h; Brachydanio rerio; Semi-static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 1	> 10000 mg/l (EC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Scenedesmus subspicatus; Static system; Fresh water; Experimental value)

heptan-2-one (110-43-0)	
CL50 poisson 1	131 mg/l (LC50; EPA OPP 72-1; 96 h; Pimephales promelas; Flow-through system; Fresh water; Experimental value)
CE50 Daphnie 2	> 90,1 mg/l (EC50; OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test; 48 h; Daphnia magna; Semi-static system; Fresh water; Experimental value)
Seuil toxique algues 2	98,2 mg/l (EC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Static system; Fresh water; Experimental value)

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.2. Persistance et dégradabilité

n-butyl acetate (123-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Low potential for adsorption in soil. Photolysis in the air.
DThO	2,21 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	0,46

ethylbenzene (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Biodegradable in the soil. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O ² /g substance (20d.)
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O ² /g substance
DThO	3,17 g O ² /g substance
DBO (% de DThO)	45,4 (20 days)

carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable. Biodegradability in soil: not applicable. Adsorbs into the soil.
DThO	Not applicable

heptan-2-one (110-43-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water. Highly mobile in soil.
DBO (% de DThO)	0,44

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n-butyl acetate (123-86-4)	
BCF poissons 1	15,3 (BCF)
Log Pow	2,3 (Test data; OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

ethylbenzene (100-41-4)	
BCF poissons 1	1 (BCF; Other; 6 weeks; Oncorhynchus kisutch; Flow-through system; Salt water; Literature study)
BCF poisson 2	15 - 79 (BCF)
BCF autres organismes aquatiques 1	4,68 (BCF)
Log Pow	3,15 (Experimental value; 3,6; Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

carbon black (1333-86-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

heptan-2-one (110-43-0)	
Log Pow	2,26 (Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 30 °C; 2,26; Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 30 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

n-butyl acetate (123-86-4)	
Tension de surface	0,0163 N/m (20 °C)
Log Koc	log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0; 1.268/1.844; QSAR

ethylbenzene (100-41-4)	
Tension de surface	0,029 N/m
Log Koc	log Koc, PCKOCWIN v1.66; 2.71; Calculated value; Koc; PCKOCWIN v1.66; 517.8; Calculated value

carbon black (1333-86-4)	
Écologie - sol	Not toxic to plants. Not toxic to animals.

heptan-2-one (110-43-0)	
Tension de surface	0,0591 N/m (21.6 °C)
Log Koc	log Koc, EU Method C.19; 1.45; Experimental value

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Peinture (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Peinture
including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base

Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Flammable liquid



Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 173

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102) : 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).

B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.

IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).

TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 150

DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 5 L

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 60 L

DOT Emplacement d'arrimage : B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport	: UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES), 3, II
UN-No. (TDG)	: UN1263
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
TMD Classe Primaire de Danger	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage	: II - Danger Moyen
TMD Dispositions particulières	: 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche), 83 - Abrogé DORS/2014-152
Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée	: 5
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers	: 5

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: 1263
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: PAINT
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

Transport aérien

Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

xylene, mixture of isomers	n° CAS 1330-20-7	0,901%
ethylbenzene	n° CAS 100-41-4	0,224%

n-butyl acetate (123-86-4)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ 5000 lb

ethylbenzene (100-41-4)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag T - T - indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.

CERCLA RQ 1000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

EX-2C BLACK 160

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

ethylbenzene (100-41-4)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

EX-2C BLACK 160

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

carbon black (1333-86-4)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

ethylbenzene (100-41-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	54

carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	

n-butyl acetate (123-86-4)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

ethylbenzene (100-41-4)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

carbon black (1333-86-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

heptan-2-one (110-43-0)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SDS US Endura

L'information contenue ici a été compilée de sources considérées fiables et est correcte aux mieux des connaissances de la Compagnie. Cependant, ni Endura Manufacturing, ni aucune de ses filiales ne prennent absolument aucune responsabilité pour l'exactitude de complétion des informations contenues ci-dessus. L'information donnée est conçue seulement comme un guide pour que la manutention, l'utilisation, le traitement, l'entrepôt, la transportation, l'élimination et les émissions soient faites de manière sécuritaire et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Des mesures finales d'aptitude de tout matériel est la responsabilité unique de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers pour la santé et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ci-dessus, nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci soient les seuls dangers qui existent.